

PUBLICATION DU PROSPECTUS

Suite à l'annonce faite par Vivendi SE le 15 octobre 2024 concernant la scission partielle de CANAL+ SA (la "Société" ou "CANAL+") de Vivendi SE (la "Scission Partielle"), la Société confirme que le prospectus relatif à l'admission des actions ordinaires de la Société (l' "Admission") dans la catégorie des actions (sociétés commerciales) de la *Official List* de la Financial Conduct Authority ("FCA") et à la négociation sur le marché principal (« Main Market ») des valeurs mobilières cotées du London Stock Exchange (le "Prospectus") a été approuvé par la FCA et a désormais été publié. Le Prospectus est accessible sur le site web de la société à l'adresse suivante : <https://www.canalplusgroup.com/fr/essentials/spin-off>.

La réalisation de la Scission Partielle reste soumise, entre autres, à l'approbation des actionnaires de Vivendi SE lors d'une assemblée convoquée le 9 décembre 2024.

Suite à l'approbation du Prospectus, une copie a été soumise au *National Storage Mechanism* et sera disponible à la consultation à l'adresse suivante : <https://data.fca.org.uk/#/nsm/nationalstoragemechanism>.

Il est prévu que la Scission Partielle soit réalisée et que les actions ordinaires de la société soient admises dans la catégorie des actions (sociétés commerciales) de la *Official List* de la FCA et à la négociation sur le marché principal des valeurs mobilières cotées du London Stock Exchange à 08h00 (heure de Londres) le 16 décembre 2024.

-FIN-

CONTACTS

CANAL+

| | |
|-------------------|--|
| Alima Levy | ir@canal-plus.com |
| Elvire Charbonnel | elvire.charbonnel@canal-plus.com |
| Olivia Abehassera | olivia.abehassera@canal-plus.com |

Brunswick

| | |
|-------------------|--|
| Jack Walker | +44 (0) 20 7404 5959 |
| Diana Vaughton | CANALPLUS@brunswickgroup.com |
| Guillaume Maujean | |

Barclays (Joint Sponsor et Lead Financial Adviser)

| | |
|--|----------------------|
| Roy Kabla David Seal Tom Macdonald | + 44 (0)20 7623 2323 |
|--|----------------------|

BNP Paribas, succursale de Londres (Joint Sponsor et Lead Financial Adviser)

| | |
|--|-----------------------|
| Virginia Khoo Tom Snowball Lauren Davies | + 44 (0) 20 7595 9444 |
|--|-----------------------|

Bank of America, Evercore et Lazard (Lead Financial Advisers)

Banque Hottinguer, CIC, Citi, Crédit Agricole CIB, Goldman Sachs Bank Europe SE, HSBC, Natixis et Société Générale agissent en tant que *Financial Co-Advisers*. Banco Santander, Commerzbank, Intesa Sanpaolo, J.P. Morgan et Mizuho agissent en tant qu'*Other Financial Advisers*.

Cabinet Bompont, Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP et Gide sont intervenus en qualité de conseils juridiques de Vivendi.

Cleary Gottlieb Steen & Hamilton LLP est intervenu en qualité de conseil juridique de CANAL+.

White & Case LLP est intervenu en tant que conseil juridique de Barclays et BNP Paribas en qualité de *Joint Sponsors*.

-FIN-

A propos de CANAL+

Fondé il y a 40 ans en tant que chaîne de télévision française payante, CANAL+ est aujourd'hui un groupe de média et de divertissement mondial, faisant partie des 50 marques françaises les plus valorisées dans le monde (source : Kantar Brandz, 2023). Il génère des revenus dans 195 pays et opère directement dans 52 pays à travers l'Europe, l'Afrique, l'Asie et les Etats-Unis, avec un total d'environ 9.000 employés dans le monde. Avec une exposition équilibrée aux marchés matures et à forte croissance, CANAL+ est l'une des plus grandes sociétés de médias en Europe en termes de revenus et d'abonnés, et le leader incontesté en Afrique subsaharienne francophone. En outre, CANAL+ exploite, avec Dailymotion, l'une des plus grandes plateformes de diffusion de vidéos de courte durée au monde. En décembre 2023, CANAL+ comptait 26,8 millions d'abonnés dans le monde et une audience mondiale de plus de 400 millions d'utilisateurs actifs mensuels sur ses plateformes de service OTT et de streaming vidéo.

CANAL+ est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur audiovisuelle et au-delà. Les différentes activités du groupe sont les suivantes : la télévision payante, en direct et à la demande, principalement à travers les offres premium de CANAL+ et sa plateforme OTT CANAL+ mais aussi par ses participations significatives dans MultiChoice en Afrique, Viaplay en Europe, et Viu en Asie ; la télévision financée par la publicité, à travers les chaînes en clair et le streaming vidéo via Dailymotion et Viu ; la production et la distribution de contenus, principalement à travers Studiocanal, son studio interne de premier plan; et les services de télécommunications, à travers GVA en Afrique et CANAL+ Telecom dans les départements et territoires français d'outre-mer. Le groupe exploite également les salles de spectacles emblématiques L'Olympia et le Théâtre de l'Œuvre en France et CanalOlympia en Afrique.

Avertissement

La société ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'adéquation, l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans le présent communiqué.

Cette annonce est faite à titre d'information uniquement et n'est pas destinée à constituer ou à faire partie d'une offre ou d'une invitation à acheter, autrement acquérir, souscrire, vendre, céder ou émettre, ou d'une sollicitation d'offre de vente, de cession, d'émission, d'achat, d'acquisition ou de souscription de tout titre. Aucune offre d'actions ne sera faite dans le cadre de la Scission Partielle ou en relation avec l'Admission et le Prospectus est publié uniquement en relation avec l'Admission.

Avant de prendre toute décision relative à la Scission Partielle, les actionnaires de Vivendi SE doivent lire le Prospectus dans son intégralité, y compris les informations incorporées par référence. Les actionnaires de Vivendi SE doivent s'en remettre à leur propre examen, analyse et enquête sur la Société et les termes du Prospectus, y compris les avantages et les risques encourus. Rien de ce qui est contenu dans le présent document ne constitue ou ne doit être interprété comme constituant : (i) un conseil d'investissement, fiscal, financier, comptable ou juridique ; ou (ii) une déclaration selon laquelle un investissement ou une stratégie est adaptée ou appropriée à votre situation personnelle ; ou (iii) une recommandation personnelle à votre égard. La Scission Partielle reste soumise, entre autres, à l'approbation des actionnaires de Vivendi SE lors d'une assemblée qui sera convoquée le 9 décembre 2024, et il n'y a donc aucune garantie que la Scission Partielle sera réalisée ou que l'Admission aura lieu.

Barclays Bank PLC ("Barclays") et BNP Paribas, London Branch ("BNP Paribas" et, avec Barclays, les " Joint Sponsors " et les "Lead Financial Advisers "), qui sont agréés par la Prudential Regulation Authority (la "PRA") et réglementés au Royaume-Uni par la PRA et la FCA, agissent exclusivement pour la Société et pour personne d'autre dans le cadre de l'Admission et ne considéreront aucune autre personne comme un client en relation avec l'Admission, et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société de la fourniture des protections accordées à leurs clients respectifs ou de la fourniture de conseils financiers et/ou de conseils dans le cadre de l'Admission.

Bank of America Europe DAC, Paris Branch, Barclays Bank Ireland PLC, BNP Paribas, London branch, BNP Paribas, Evercore GmbH et Lazard Frères SAS agissent en tant que conseillers financiers conjoints (les "Lead Financial Advisers"). Banque Hottinguer, CIC, Citi, Crédit Agricole CIB, Goldman Sachs Bank Europe SE, HSBC, Natixis, et Société Générale agissent en tant que co-conseillers (les " Financial Co-Advisers"). Banco Santander, Commerzbank, Intesa Sanpaolo, J.P. Morgan, et Mizuho agissent en tant qu'autres conseillers financiers (les "Other Financial Advisers" et avec les Lead Financial Advisers et les Financial Co-Advisers, les "Financial Advisers"). Les Financial Advisers agissent exclusivement en tant que conseillers financiers de la Société et de personne d'autre dans le cadre de l'Admission et ne seront responsables envers personne d'autre que la Société de la fourniture des protections accordées aux clients des Conseillers Financiers, ni de la fourniture de conseils en rapport avec l'Admission.

Hormis les responsabilités et les obligations, le cas échéant, qui peuvent être imposées aux Joint Sponsors et aux Financial Advisers (ensemble, les "Banques") par le Financial Services and Markets Act 2000 ou le régime réglementaire établi en vertu de celui-ci ou en vertu du régime réglementaire de toute autre juridiction applicable où une telle Banque est domiciliée et où l'exclusion de la responsabilité en vertu du régime réglementaire applicable serait illégale, nulle ou inapplicable, ni les Banques ni aucune de leurs filiales n'acceptent une quelconque responsabilité quant au contenu de la présente annonce ou de toute autre information relative à la Société, à ses filiales, à l'Admission ou à la Scission Partielle, y compris l'exactitude, l'exhaustivité et la vérification de celle-ci ou de toute autre déclaration faite ou réputée être faite par elles, ou en leur nom, en relation avec la Société ou ses filiales, l'Admission ou la Scission Partielle. Les Banques et leurs filiales respectives déclinent par conséquent, dans toute la mesure permise par la loi applicable, toute responsabilité, qu'elle soit délictuelle, contractuelle ou autre (à l'exception de ce qui est mentionné ci-dessus), qu'elles pourraient avoir à l'égard de la présente annonce ou de toute autre déclaration. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est faite par les Banques ou l'un de leurs affiliés respectifs quant à l'exactitude, l'exhaustivité, la vérification ou la suffisance des informations présentées dans cette annonce, et rien dans cette annonce ne peut être considéré comme une promesse ou une déclaration à cet égard, que ce soit dans le passé ou dans l'avenir. Chacune des Banques et/ou certains de leurs filiales respectives peuvent avoir effectué, ou effectuer, des transactions avec la société et/ou Vivendi SE et/ou leurs affiliés et leur avoir fourni, ou leur fournir, divers services de banque commerciale, de banque d'investissement et de conseil

financier dans le cours normal de leurs activités, pour lesquels ils auraient reçu ou pourraient recevoir des honoraires et des commissions habituels. Chacune des Banques et leurs filiales respectives peuvent s'engager dans de telles transactions ou fournir de tels services à la société et/ou à Vivendi SE et/ou à leurs filiales à l'avenir.

Les titres de la Société n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et ni Vivendi SE ni la Société n'ont l'intention de faire une offre publique de titres aux Etats-Unis.

Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations contenues dans le présent communiqué se réfèrent à l'avenir, y compris les déclarations prospectives relatives à la situation financière et à la stratégie de l'entreprise. Les déclarations prospectives indiquent les attentes ou les prévisions actuelles de l'entreprise concernant des événements futurs. Dans certains cas, ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, y compris (sans limitation) les termes "avoir l'intention", "viser", "projeter", "anticiper", "estimer", "planifier", "croire", "s'attendre à", "pouvoir", "devoir", "continuer" ou d'autres termes similaires. Ces déclarations traitent des attentes futures concernant les résultats d'exploitation ou la situation financière de la Société, ou fournissent d'autres déclarations prospectives. Elles comprennent notamment des déclarations relatives à des actions futures, à des produits potentiels ou à des approbations de produits, aux performances ou résultats futurs des produits actuels et prévus, aux efforts de vente, aux dépenses, à l'issue d'éventualités telles que des procédures judiciaires, aux paiements de dividendes et aux résultats financiers. Toute déclaration prospective faite par ou au nom de la société n'est valable qu'à la date à laquelle elle est faite et est basée sur les connaissances et les informations dont disposent les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire à la date de cette annonce.

Ces déclarations prospectives ne sont pas des garanties ou des prédictions de performances futures, peuvent être basées sur un certain nombre d'hypothèses (qui peuvent ou non s'avérer correctes) et, de par leur nature, impliquent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, y compris les facteurs de risque énoncés dans la section intitulée "Facteurs de risque" du Prospectus, dont beaucoup sont hors du contrôle de la Société, et qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ceux exprimés dans les déclarations contenues dans la présente annonce. Les résultats réels des opérations de la Société, sa situation financière et le développement des secteurs d'activité dans lesquels la Société opère peuvent différer matériellement de ceux exprimés ou sous-entendus dans toute déclaration prospective contenue dans cette annonce en raison de certains facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs décrits dans la Partie III (Facteurs de risque) du Prospectus. En outre, même si les résultats réels des opérations de la Société, sa situation financière et le développement des secteurs d'activité dans lesquels elle opère sont conformes aux déclarations prospectives contenues dans cette annonce, ces résultats ou développements peuvent ne pas être indicatifs des résultats ou développements des périodes ultérieures. Les destinataires de cette annonce sont invités à ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué ne sont valables qu'à la date du présent communiqué. La société, les membres du Conseil de Surveillance et du Directoire et les conseillers de la société déclinent expressément toute obligation ou engagement de mettre à jour ces déclarations prévisionnelles contenues dans le document pour refléter tout changement dans leurs attentes ou tout changement dans les événements, conditions ou circonstances sur lesquels ces déclarations sont basées, sauf si la loi applicable, les règles de réglementation des prospectus, les règles de cotation du Royaume-Uni, les règles de divulgation et de transparence ou le règlement sur les abus de marché les y obligent.